

## **La Caisse Nationale d'Épargne du Bénin au service de la mobilisation de l'épargne nationale : 1972-1990**

**AWO A. Dieudonné,**  
*Maître-assistant des Universités (CAMES),  
Département d'histoire et d'archéologie,  
Université d'Abomey-Calavi au Bénin  
Email : awomania@yahoo.fr*

### **Résumé**

Héritière de l'Agence dahoméenne d'Épargne créée à Porto-Novo le 31 janvier 1923, À la prise du pouvoir du Commandant Mathieu Kérékou en 1972 et au bénéfice de la Politique nouvelle d'Indépendance nationale (PNIN) qui impose de compter d'abord sur nos ressources internes avant toute sollicitation extérieure, le régime du PRPB fait de la Caisse nationale d'Épargne du Dahomey la cheville ouvrière de sa vaste politique de mobilisation de l'épargne nationale jusqu'en 1990.

Le présent article vise à analyser et apprécier, de 1972 à 1990, la contribution de cette Caisse à la réussite de la politique économique mise en œuvre sous le régime du PRPB. Les données d'archives, de rapports d'activités et de missions, d'annuaires statistiques, de thèses et mémoires, collectées à cet effet, sont ajoutées aux informations recueillies lors des entretiens semi-directifs avec des acteurs de la CNE identifiés à l'aide de la technique de boule de neige et soumises aux traitements quantitatif et qualitatif. Il en résulte que la Caisse nationale d'Épargne du Bénin s'est forgée les qualités et compétences de meilleure structure de collecte des capitaux et de placement de l'épargne au cours de la décennie 1960. De 1972 à 1990, elle connaît une période de gloire (faite d'un effectif de 116 997 épargnants en 1983 et d'un chiffre d'affaires de 4 491,2 millions de F.CFA en 1986) et une période de déboires (marquée par la décroissance de son chiffre d'affaires de 17,10% en 1985 à -7,03% en 1990 après avoir atteint le creux du vase (-11,44%) en 1989. Mais en dépit des chocs exogènes les activités de la CNEB eurent des retombées économiques et sociales indéniables sur la nation béninoise.

**Mots-clés :** Discours-Programme, politique économique, épargne nationale, Bénin

## **Mobilization of internal savings and economic and social development in Benin: the case of the National Savings Bank (1972-1990)**

### **Abstract**

Heir to the Dahomean Savings Agency created in Porto-Novo on January 31, 1923, when Commander Mathieu Kérékou took power in 1972 and for the benefit of the new National Independence Policy (PNIN) which required first on our internal resources before any external solicitation, the PRPB regime made the Caisse Nationale d'Épargne du Dahomey the linchpin of its vast policy of mobilizing national savings until 1990.

This article aims to analyze and assess, from 1972 to 1990, the contribution of this Fund to the success of the economic policy implemented under the PRPB regime. Data from archives, activity and mission reports,

statistical directories, theses and dissertations, collected for this purpose, are added to the information collected during semi-structured interviews with CNE actors identified in using the snowball technique and subjected to quantitative and qualitative processing. As a result, the National Savings Bank of Benin forged the qualities and skills of the best structure for collecting capital and investing savings during the 1960s.

From 1972 to 1990, it experienced a period of glory (made up of a workforce of 116,997 savers in 1983 and a turnover of 4,491.2 million CFA francs in 1986) and a period of setbacks (marked by the decline in its turnover from 17.10% in 1985 to -7.03% in 1990 after having reached the bottom of the vase (-11.44%) in 1989). But despite the exogenous shocks, the activities of the CNEB had undeniable economic and social repercussions on the Beninese nation.

**Keywords:** Keynote speech, economic policy, national savings, Benin

## Introduction

Le dernier coup d'Etat militaire réussi de l'histoire politique de la République du Dahomey (hier République populaire du Bénin et aujourd'hui République du Bénin) intervint en République du Dahomey le 26 octobre 1972. Le président Mathieu Kérékou qui a succédé au "monstre à trois têtes" au pouvoir depuis mai 1970<sup>1</sup>, s'enquit très rapidement de la situation économique, politique et sociale chaotique du pays. À travers le discours-programme<sup>2</sup> prononcé à Cotonou le 30 novembre 1972<sup>3</sup>, il pose le diagnostic que jamais aucun gouvernement dahoméen n'avait osé puis, se résout à y remédier par une Politique nouvelle d'Indépendance nationale (PNIN) qui impose de compter d'abord sur nos propres forces, sur nos ressources internes avant toute sollicitation extérieure. Les militaires établis au pouvoir étaient donc conscients de ce que le développement d'un pays n'est possible sans l'existence d'un système financier efficace et adapté à l'environnement de celui-ci (J. Romeuf, 1971, p. 13). Ils ont aussi compris que l'épargne interne, bien que ne bénéficiant presque jamais de l'attention nécessaire à sa mobilisation dans les pays en développement, reste le meilleur lever de leur épanouissement économique (C. G. Agontinglo, 2018, p. 7). Fort de ces constats, des mesures ont été prises pour spécialiser des structures publiques dans la collecte de l'épargne nationale (MION, 1975, p. 15). Qu'elle a été alors la place de la Caisse nationale d'Épargne

---

<sup>1</sup> Proclamation du Chef de Bataillon Mathieu Kérékou à Cotonou le 26 octobre 1972.

<sup>2</sup> Ce discours est le fruit d'un diagnostic assez poignant qu'aucun gouvernement n'avait osé faire jusque-là au Dahomey.

<sup>3</sup> Dans le discours-Programme du GMR présenté par le Chef de Bataillon Mathieu Kérékou, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement Militaire Révolutionnaire à Cotonou le 30 novembre 1972, on pouvait lire ceci : « La caractéristique fondamentale et la source première de l'arriération de notre pays est la domination étrangère. L'histoire de cette domination est celle de l'oppression politique, de l'exploitation économique, de l'aliénation culturelle, de l'épanouissement des contradictions inter-régionales et intertribales. Mais c'est aussi l'histoire de la longue lutte du peuple militant de notre pays qui, le 26 octobre 1972, marque une rupture radicale avec le passé et amorce une politique nouvelle de l'indépendance nationale dont la base et la finalité restent ses intérêts et sa personnalité ».

du Bénin dans la nouvelle politique économique mise en œuvre sous le régime du Parti de la Révolution populaire du Bénin (PRPB) entre 1972 et 1990 ?

L'année 1972 marque la prise du pouvoir par le Commandant Chaad Mathieu Kérékou (A. F. Iroko, 2001, p. 19) qui met en place le Gouvernement militaire révolutionnaire chargé de rompre définitivement avec la politique néocolonialiste appliquée à la tête du pays jusque-là, mais aussi le début des négociations entre le Dahomey et l'Organisation des Nations-Unies au sujet du projet dénommé "Mobilisation de l'Épargne" que devait conduire la Direction de la Planification de l'État sous l'autorité du Président de la République. En cette année, la Caisse nationale d'Épargne du Dahomey devient le meilleur outil de collecte de l'épargne intérieure à orienter dans des activités à forts impacts sur l'économie nationale pour affranchir le pays de l'exploitation économique étrangère. En 1990, l'option faite du néolibéralisme économique à la Conférence nationale des Forces vives de la Nation de février impose à la CNE de mettre ses procédures en conformité avec la réglementation en vigueur dans toute la sous-région.

La recherche pour déterminer le rôle joué par la CNE, en tant qu'institution non monétaire, dans la politique économique et sociale du régime du Parti de la Révolution populaire du Bénin, impose le dépouillement systématique des archives conservées dans les locaux de la "Poste du Bénin SA" de 1972 à 1990. Des rapports de missions sont lus à la Direction générale du Trésor public et de la Comptabilité. Des annuaires statistiques en lien avec ses activités sont consultés à l'Institut national de la Statistique et de la Démographie (INStAD). Des thèses, mémoires, revues et articles journaux sont exploités à la bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi, à la bibliothèque de l'École nationale d'Économie appliquée et de Management (ENEAM) à Cotonou, à la Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG) sise à Abomey-Calavi et sur de nombreux site internet. Les données chiffrées issues de ces sources et ressources bibliographiques sont traités de différentes manières (construction de tableaux, calcul d'indices simples, de taux de rentabilité, construction de graphiques, etc.), complétées par les informations fournies lors des entretiens semi-directifs que avons eus avec les acteurs de la CNE identifiés à l'aide de la technique de boule de neige puis soumises aux traitements quantitatif et qualitatif avant d'être organisées en trois parties. La première partie fait l'état des lieux des activités de la Caisse d'Épargne du Dahomey en 1972. La deuxième analyse son évolution de 1972 à 1990 à travers le mouvement de ses déposants et celui de son chiffre d'affaires. La troisième partie apprécie sa contribution au développement économique et sociale du Bénin de 1972 à 1990.

## **1. La Caisse nationale d'Épargne du Bénin : état des lieux en 1972**

Le 26 octobre 1972 où le Commandant Chaad Mathieu Kérékou arrachait le pouvoir au Président Tomètin Justin Ahomadégbé, membre du Conseil Présidentiel installé à Savè en 1970, la Caisse Nationale d'Épargne du Dahomey présentait trois principales caractéristiques.

### **1.1. Une héritière de la Caisse d'Épargne coloniale**

L'épargne institutionnalisée est introduite en Afrique avec l'avènement de la colonisation. Après la conquête et la pacification de ses Territoires d'Outre-mer, la France institue, par décret du 22 juillet 1920, promulgué par l'arrêté du 16 mars 1922, la Caisse d'Épargne d'Afrique occidentale française dont le siège était installé à Dakar au Sénégal<sup>4</sup>. L'initiative avait deux objectifs : mettre en circulation les réserves monétaires de plus en plus importantes détenues par les indigènes dans des conditions improductives et répondre, par la même occasion, au désir des colonisés de disposer de structures de prévoyance capables de prévenir le gaspillage des disponibilités monétaires (N. Gounongbé, 1983, p. 39). La Caisse d'Épargne de Dakar ainsi constituée alimente des succursales dans toutes les autres colonies d'Afrique occidentale française. Au Dahomey, l'Agence installée à Porto-Novo le 31 janvier 1923 pris en charge les opérations d'épargne du Dahomey et du Togo jusqu'à l'ouverture de la Caisse d'Épargne de l'Afrique occidentale française et du Togo qui disparaît à l'indépendance des colonies du bloc AOF en 1959.

À la faveur de la loi organique n°59-40 du 31 décembre 1959, l'Agence dahoméenne de la Caisse d'Épargne de l'Afrique occidentale française se mue en Caisse d'Épargne du Dahomey (J.O., n° 39, 1959, p. 11). Deux ans après, le décret n° 144/PR-MTPTPT du 23 mai 1961 intervient et fixe ses modalités de fonctionnement au point de vue administratif et comptable. Au sommet de son organigramme, loge le Conseil d'Administration présidé par le Ministre des Postes et Télécommunications. Vient, ensuite, le Directeur Général qui organise la Caisse et gère les problèmes liés au recrutement et à la formation du personnel. Il propose au Conseil d'Administration les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs, élabore et soumet le budget à l'approbation du Conseil d'Administration, établit le rapport d'activité annuel, entreprend les études économiques et statistiques, règle les contentieux et représente l'institution en justice. Le Directeur Général organise les relations de l'institution avec l'extérieur, assure l'exécution du budget, surveille les mouvements de fonds effectués par l'Agent comptable, vérifie les recettes et les dépenses, assure le contrôle de toutes les autres attributions de la caisse à travers un service de contrôle et un service de comptabilité qui centralise toutes les opérations faites pour le compte de la Caisse. En accord avec l'Agent comptable des services postaux,

---

<sup>4</sup> Celle de l'Afrique équatoriale française ne vit le jour que le 22 septembre 1938 à Brazzaville.

télégraphiques et téléphoniques (PTT), il procède au règlement des excédents journaliers de recettes et de dépenses résultant de ces opérations. Par résolution du Conseil d'Administration en sa la séance du 30 mars 1972, la Caisse d'Épargne du Dahomey se transforme en Caisse Nationale d'Épargne du Dahomey (F. Batonon et I. A. Karimou, 1980, p. 50).

### **1.2. Une Caisse autonome dans son unité avec l'OPT**

Les services financiers que l'Office des Postes et Télécommunication (OPT) du Dahomey a mis à la disposition des clients (particuliers, entreprises et pouvoirs publics) en 1972 sont au nombre de trois : la gestion des comptes par le centre des Chèques postaux, les transferts de fonds au moyen des mandats et des recouvrements et l'épargne dans les livrets à la Caisse nationale d'Épargne. La vocation fondamentale des deux premiers services est d'encourager le passage des règlements en espèces aux règlements scripturaux. La Caisse d'Épargne du Dahomey est, par contre, un organisme de capitalisation qui dispose de comptes stables, peu mouvants, peu actifs et comportant peu d'opérations. Quoiqu'intégrée à l'OPT avec lequel elle forme une seule et même entité<sup>5</sup>, elle conserve son autonomie financière et administrative vis-à-vis de ses pairs et à l'égard de l'Office par son budget et son Conseil d'Administration. Mais, son unité institutionnelle avec l'OPT lui évite, par contre, de s'encombrer de structures ou d'installations propres. L'ensemble de ses activités se mène dans les bureaux de l'Office et à l'aide d'une partie du personnel de celui-ci. Jusqu'en 1972, 48 agences postales étaient utilisées pour ses opérations de dépôts ou retraits de fonds, d'inscription d'opérations dans des livrets, d'établissement et de transmission des documents et pièces comptables concernant lesdites opérations à la Direction Générale. Au guichet de ces différentes agences, un livret est ouvert au nom de chaque déposant pour constater les versements et les remboursements à la date de chaque opération et est tenu en capital et en intérêts par l'Agent comptable de la Caisse.

Il est à noter que le fonctionnement de la Caisse ne s'arrête pas au guichet où les titulaires de livrets viennent déposer ou retirer leur argent. La Direction Générale émet les livrets sur demande des épargnants<sup>6</sup>, procède à l'ouverture de comptes courants, contrôle les opérations notifiées journalièrement par les bureaux de poste, inscrit ces opérations aux comptes courants, calcule et fait la capitalisation annuelle des intérêts générés par les fonds en dépôt dans les

---

<sup>5</sup> Lire l'article 1<sup>er</sup> du décret n°86-159 du 24 avril 1986 portant transmission à l'Assemblée nationale révolutionnaire du projet de loi abrogeant la loi n° 50-40 du 31 décembre 1959 portant création de la Caisse d'Épargne du Dahomey.

<sup>6</sup> Tout agent économique désireux d'épargner à la liberté de se faire délivrer, à sa demande, un livret d'épargne. Cette demande est l'élément principal du contrat qui régit les rapports entre le déposant et la Caisse.

comptes courants, établit le relevé général des comptes, autorise les remboursements<sup>7</sup>, inscrit les intérêts dans les livrets communiqués à la Caisse<sup>8</sup> et remplace systématiquement les livrets épuisés. Le souci d'assurer un service de qualité à la clientèle oblige la Caisse à créer des centres de comptabilité et de contrôle qui tiennent un double compte courant à l'effet de vérifier l'exactitude des écritures et de redresser les éventuelles erreurs.

Ces différentes mesures ont permis à la Caisse nationale d'Épargne du Dahomey de mettre en confiance les déposants dont le nombre et le volume des avoirs ont évolué en fonction de la situation économique des populations dans les villes et dans les campagnes.

### 1.3. Une épargne fille de la conjoncture économique nationale

Jusqu'en 1972, la Caisse nationale d'Épargne était la seule structure autorisée à recevoir des dépôts sur livret d'épargne au Dahomey (F. BATONON et A. I. KARIMOU, 1980, p. 70). Malgré ce privilège, l'effectif des épargnants et le volume des montants épargnés ont évolué en fonction de la conjoncture économique du pays au cours de cette première décennie de l'indépendance comme le décrivent si bien le tableau I et la graphique n°1 ci-dessous.

**Tableau I : Activités de la Caisse d'Épargne du Dahomey de 1960 à 1972**

Années	Nombre de comptes	Indices	Dépôts à termes sur livrets (millions de F.CFA)	Indices	Épargne annuelle moyenne (en F.CFA)	Indices
1960	27 123	80	306,2	44	11 289	55
1961	27 993	83	439,5	63	15 700	76
1962	28 880	86	499,7	72	17 303	84
1963	27 352	81	312,8	45	11 436	56
1964	27 891	83	435,4	63	15 611	76
1965	30 220	89	509,5	73	16 760	81
1966	31 534	93	543,6	78	17 239	84
1967	32 765	97	578,1	83	17 644	86
1968	33 776	100	695,4	100	20 589	100
1969	41 150	122	838,2	121	20 369	99
1970	42 731	127	854,7	123	20 002	97
1971	47 428	140	1 098,3	158	22 782	111
1972	48 773	144	1 124,6	162	22 987	112

**Sources :** Tableau réalisé sur la base des informations tirées des documents ci-après

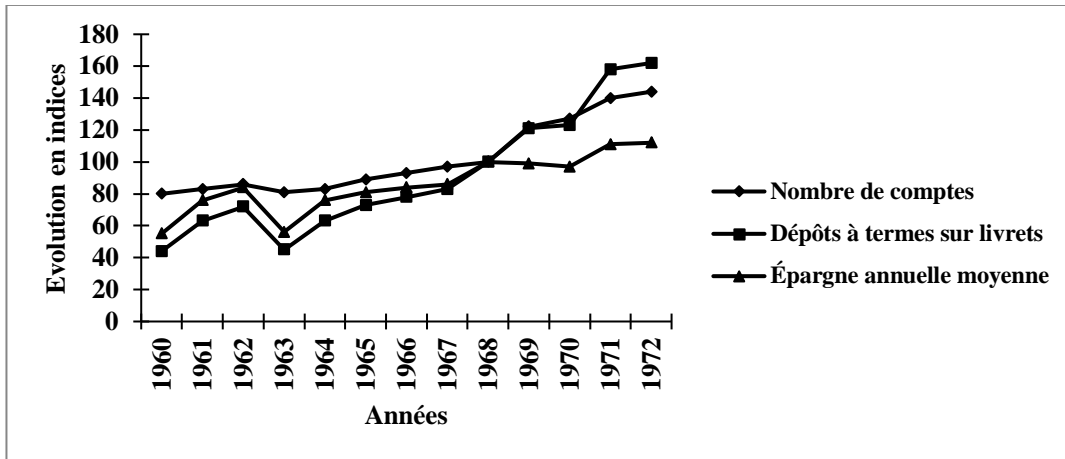
- 1960-1969 : BCEAO, Rapports d'activités de la Caisse d'Épargne du Dahomey.
- 1970-1971 : François BATONON et A. Issah KARIMOU, 1980, *Les problèmes de la formation et de la mobilisation de l'épargne interne en République Populaire du Bénin*, UNB, FASJEP, p. 70.

### Graphique 1 : Activités de la Caisse d'Épargne du Dahomey de 1960 à 1972

<sup>7</sup> L'autorisation des remboursements (le plus souvent, les remboursements se font sans que le service ait à intervenir. Seuls les remboursements intégraux et partiels autres que les remboursements à vue sur compte local sont obligatoirement soumis à l'autorisation préalable du service. Les demandes de remboursement et les autorisations correspondantes sont authentifiées par une empreinte du timbre en relief du service.

<sup>8</sup> Les intérêts sont calculés pour la partie de l'année restant à courir à l'aide de barèmes spéciaux et leur montant est porté sur les pièces elles-mêmes (bulletins de versement ou quittances de remboursement).





Source : Cf. Tableau I

La lecture croisée du tableau I et du graphique n°1 révèle une faible capacité du Dahomey à mobiliser les ressources financières internes. Cette situation prégnante dans la plupart des pays africains comme l'une des causes du sous-développement économique (K. R. Minakpo, 1991, p. 62) s'explique par deux facteurs essentiels : la faible proportion de la population épargnante et la maigreur des montants épargnés.

En effet de 1960 à 1964, l'effectif des épargnants était en moyenne de 27 847 personnes (indice 82) et essentiellement constitué de fonctionnaires<sup>9</sup> dont le nombre, ajouté à celui des Forces armées, des agents des collectivités locales, des organismes parapublics : l'Office des Postes et Télécommunications, l'Organisation Commune Dahomey-Niger, etc. avoisinait 19 000 personnes en 1972. Ce nombre quasi insignifiant bondit à 41 150 clients après l'intégration à la fonction publique des milliers de Dahoméens rapatriés des anciennes colonies de l'AOF et de l'AEF<sup>10</sup> en 1969 puis, a poursuivi son épaissement au fil des années jusqu'en 1972 grâce au recrutement et à l'insertion de la plupart des jeunes Dahoméens diplômés sortis des universités africaines et européennes. Malgré tous ces efforts déployés de 1960 jusqu'en 1972, l'effectif des déposants à la Caisse nationale d'Épargne du Dahomey n'était que de 55 309 personnes, soit 1,81% de la population totale estimée à 3 043 563 habitants en cette année.

Cette proportion congrue de personnes éligibles à l'épargne aurait pu contribuer davantage à la mobilisation des réserves financières internes si la situation économique nationale n'avait pas contribué à l'érosion continue de leurs revenus<sup>11</sup> et à la prise des mesures d'austérités<sup>12</sup>

<sup>9</sup> Les commerçants et les paysans y sont très faiblement représentés.

<sup>10</sup> 17 000 Dahoméens furent rapatriés de la Côte d'Ivoire en 1958. Un millier d'autres revinrent du Congo en 1962 et 16 000 du Niger en 1964.

<sup>11</sup> En effet, après douze ans d'exercice du pouvoir d'État par les autorités dahoméennes, l'économie exsangue héritée de la colonisation n'était plus qu'une économie sinistrée. La baisse continue des revenus (due à la

en guise de solution (S. M. Apithy, 1971, p. 70) pour faire face aux charges de l'État (K. R. Minakpo, 1991, p. 63).

La politique d'austérité économique, mise en œuvre au cours de la décennie 1960, provoque la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires d'environ 47% et maintient le revenu moyen annuel des populations rurales à 9 000 F.CFA (J. D. Alavo, 1973, p. 12) alors que les prix des denrées de première nécessité flambaient sans cesse. Il en a résulté un amincissement de la "quotité épargnable" et une baisse du volume de l'épargne (une moyenne de 17 560 F.CFA par épargnant et par an) qui induit une dépendance du Dahomey à l'égard des aides financières françaises et des subventions attendues des institutions internationales (FAC<sup>13</sup>, FED<sup>14</sup>, PNUD<sup>15</sup>, USAID<sup>16</sup>) et des prêts consentis (KREDITANSTAT<sup>17</sup>, BIRD<sup>18</sup>, BAD<sup>19</sup>, etc.) pour équilibrer son budget de fonctionnement et réaliser ses investissements.

## 2. La CNEB dans la nouvelle dynamique économique nationale (1972-1990)

### 2.1. Mutations liées au nouveau contexte économique

Le diagnostic posé par les nouveaux dirigeants dès leur prise du pouvoir, le 26 octobre 1972, dénonce la prééminence des capitaux étrangers comme principale cause du marasme économique dans lequel végète le pays depuis son accession à l'indépendance en 1960 (F. Batonon et I. A. Karimou, 1980, p. 6). Pour mettre fin à la dépendance économique, il faudra compter d'abord sur les ressources propres du pays avant de recourir à d'éventuelles aides financières extérieures. Cet engagement pris dans le discours-programme du 30 novembre 1972 impose la mise en œuvre d'une politique économique incitative et favorable à l'épargne des populations des villes et des campagnes afin que les dépôts collectés soient maîtrisés et

---

diminution des exportations, de la chute des prix des matières premières sur les marchés mondiaux et du dégrèvement douanier des produits importés du marché commun qui était le principal partenaire commercial du Dahomey) a induit une dépendance quasi-exclusive des finances publiques vis-à-vis des recettes fiscales qui s'étiolaient au fil des années.

<sup>12</sup> abattement de 10% sur le solde net des fonctionnaires dès janvier 1962, augmentation de la retenue sur salaire à 25% en 1965 et création d'un impôt de solidarité nationale touchant les salaires bruts à hauteur de 25% en 1967. En plus du blocage des avantages liés aux avancements d'échelon ou de grade des fonctionnaires, une contribution spéciale égale à 50% de l'indemnité de résidence est instituée. Ces mesures sont maintenues par le président Émile Derlin Zinsou, placé au pouvoir en 1968, puis renforcées par de nouvelles : réduction de l'allocation familiale de 2 500 F par enfant à 1 000 F.CFA, limitation de son bénéficiaire à six enfants, durcissement de la répression contre le non paiement de l'impôt de capitation et de toutes les autres taxes.

<sup>13</sup> Fonds d'Aide et de Coopération.

<sup>14</sup> Fonds Européen de Développement.

<sup>15</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement.

<sup>16</sup> Agence des Etats-Unis pour le Développement Internationale

<sup>17</sup> C'est une banque autrichienne créée le 31 octobre 1855 par Anselm Von Rothschild qui a fusionné avec la Banque Austria en 2002 puis avec Unicredit en 2007.

<sup>18</sup> Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

<sup>19</sup> Banque Africaine de Développement.



orientés vers des investissements productifs. Les négociations engagées à cet effet entre les autorités dahoméennes et l'Organisation des Nations-Unies en vue du montage du projet d'assistance "Mobilisation de l'Épargne<sup>20</sup>" aboutissent aux décisions des 3 décembre 1974 et 27 juin 1975 qui consacrent la prise en charge par l'État de toutes les banques commerciales en République du Dahomey<sup>21</sup>.

Avec le changement de nom du pays intervenu le 30 novembre 1975, la Caisse nationale d'Épargne du Dahomey devient Caisse nationale d'Épargne du Bénin (CNEB). Établissement financier à statut légal spécial, elle est soumise à une réglementation définie par la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest conformément à l'ordonnance pris en conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest-africaine (UMOA) à Dakar le 2 mai 1975 et portant sa réglementation bancaire. Sa structure organisationnelle fort simple et très efficace dans la mobilisation de l'épargne est maintenue pour atteindre les nouveaux objectifs à lui assignés. Elle ne pouvait pas renier la tutelle de l'OPT, mais réussit à avoir à sa tête un directeur autre que celui de l'OPT nommé au conseil des Ministres du 20 avril 1978.

## **2.2. Collecte de l'épargne dans un environnement concurrentiel**

À la différence de la décennie 1960 marquée par le monopole quasi-exclusif de la Caisse nationale d'Épargne du Dahomey sur l'épargne intérieure, le début des années 1970 fut plutôt concurrentiel et assez lourd de menaces pour cette Caisse dans l'exercice de ses activités. En plus des difficultés liées à l'intégration du volet épargne aux programmes d'activités des trois banques nationales de second rang : la BCB, la CNCA et la BBD<sup>22</sup>, la CNEB devrait affronter de nouveaux rivaux tels l'Office béninois de Sécurité sociale<sup>23</sup> (OBSS), la Société nationale

---

<sup>20</sup> Ce projet fut conduit par le Bureau de la Coopération technique des Nations-Unies assisté de la Direction de la Planification de l'Etat placée sous l'autorité de la Présidence de la République.

<sup>21</sup> Cette intervention étatique avait pour but d'assurer la stabilité et la sécurité de l'épargne en canalisant les ressources dans les circuits contrôlés par les organismes publics, cela conformément à la politique économique définie par le Discours-Programme du 30 novembre 1972.

<sup>22</sup> La BBD ne dispose pas d'une véritable politique de mobilisation de l'épargne. Elle reçoit les dépôts de gros épargnants (organismes d'Etat, entreprises publiques ou privées, industrielles, etc.) et ne s'occupe pas de l'épargne individuelle dont elle n'est d'ailleurs pas outillée pour collecter. Depuis quelques années, la BCB s'est employée à créer des services pouvant contribuer à une augmentation de l'épargne. Elle compte 18 agences (qui sont des représentations locales permanentes) et 18 bureaux (qui s'ouvrent seulement au cours des tournées périodiques des responsables des agences les plus proches) sur l'ensemble du territoire national (F. Batonon et I. A. Karimou, 1980, p. 56). La CNCA s'est attelée à organiser un important circuit de collecte de l'épargne rurale dans le cadre de l'application de l'ordonnance n° 75-58 du 22 août 1975 portant organisation du crédit agricole au Dahomey (F. Batonon et I. A. Karimou, 1980, p. 56). La collecte s'effectue par les CRCAM et les CLCAM.

<sup>23</sup> Il est créé par l'ordonnance n° 73-3 du 17 janvier 1973 et placé sous la tutelle du ministère du Travail et des Affaires sociales.

d'Assurance et de Réassurance<sup>24</sup> (SONAR), le Fonds national d'Investissement<sup>25</sup> (FNI), la Loterie nationale du Bénin<sup>26</sup> (LNB) et la Caisse de Dépôt et Consignation du Bénin<sup>27</sup> (CDCB) apparus dans l'univers financier non bancaire béninois dans la décennie 1970 (F. Batonon et I. A. Karimou, 1980, p. 52).

Pour résister et s'épanouir dans ce nouvel environnement, elle corrige les lacunes de son système en déléguant le pouvoir de remboursement aux percepteurs des 48 bureaux de poste répartis sur le territoire national<sup>28</sup>, incite les agents économiques à épargner dans ses livrets par la sensibilisation à travers différents canaux : publicité sur les écrans de la Télévision nationale, reportages télévisés sur l'épargne ; organisation de campagnes publicitaires à la Radiodiffusion nationale et rédaction d'articles dans la presse écrite (quotidien EHUZU). Elle introduit la notion d'épargne dans les programmes de l'" École Nouvelle" pour donner le goût de l'économie d'argent aux élèves (C.G. Agotinglo, 2018, p. 39). Dans les établissements secondaires, une collecte mensuelle minimum de 100 F est organisée et donnait aux déposants le droit à un compte épargne. Dans les milieux ruraux, les agents alphabétiseurs sont mis à contribution pour sensibiliser les populations paysannes dans toutes les langues nationales sur les inconvénients de la thésaurisation à domicile et les avantages de l'épargne institutionnelle. Le versement minimum admis par personne adulte est de 500 F.CFA et ne peut excéder trois millions de F.CFA par livret pour les individus, 5 millions de F.CFA pour les collectivités et 15 millions de F.CFA pour les groupements villageois (N. Gounongbé, 1983, p. 54) et autres "Clubs épargnes" institués dans les sociétés d'État (C. G. Agotinglo, 2018, p. 40). Le taux d'intérêt pratiqué est passé de 3,5% en 1972 à 4,5% en 1975 et a supplanté celui de toutes les autres institutions financières lorsqu'il atteignit 7,5% le 1<sup>er</sup> janvier 1983<sup>29</sup>. En marge de ces mesures attractives, une loterie annuelle est organisée au profit des meilleurs épargnants. Un système de Dépôt à Terme (DAT) est institué pour ouvrir l'ère de la mobilisation de l'épargne

---

<sup>24</sup> Cette société a hérité des activités des 12 compagnies d'assurance qui pratiquèrent les assurances dans le pays jusqu'au 30 décembre 1974 où l'ordonnance n° 74-85 vint instituer le monopole des opérations d'assurance et de réassurance au profit de l'État.

<sup>25</sup> Il est créé par ordonnance n°73-74 du 27 novembre 1973.

<sup>26</sup> Son rôle est précisé par les dispositions de l'ordonnance n° 75-259 du 10 octobre 1975 portant son statut qui stipule en son article 5 que la LNB est une organisation financière chargée de mobiliser l'épargne nationale pour le financement des investissements à caractère social, culturel et sportif.

<sup>27</sup> Il est également institué par ordonnance n° 73-60 du 31 août 1973.

<sup>28</sup> De 1959 jusqu'en 1972, les demandes remontaient systématiquement à la direction générale à Cotonou pour subir une longue procédure bureaucratique avant d'être accordées. Mais, à partir de 1974, toute personne titulaire d'un livret à la CNE pouvait désormais retirer, de son livret, les sommes qu'elle désire à travers deux modes de remboursements : le remboursement à vue qui est accordé immédiatement sans limitation de sommes dans le bureau de poste où l'épargnant a préalablement ouvert un compte et le remboursement après autorisation de la CNE soit par voie postale, soit par voie télégraphique.

<sup>29</sup> Les sommes déposées ne rapportant d'intérêts que quinze jours après la date du dépôt.

à long durée. Le déposant qui s'engage dans cette "Épargne-logement" cotise un montant fixe sur une période déterminé et bénéficie d'un prêt-logement.

Au total, la délégation du pouvoir de remboursement aux percepteurs dans les bureaux de la poste, l'incitation des agents économiques des villes et des campagnes à l'épargne, l'extension de l'épargne à toutes les couches sociales, la gratification des clients fidèles, l'ouverture du DAT et surtout le taux d'intérêt défiant toute concurrence sont autant de mesures incitatives qui ont permis à la CNEB de résister à la concurrence et de réaliser de bonnes performances.

### 2.3. De bonnes performances en dépit des difficultés

Les prouesses réalisées par la Caisse nationale d'Épargne du Bénin de 1972 à 1990 peuvent être analysées à travers l'évolution de son chiffre d'affaires en rapport avec nombre d'épargnants au cours de cette période tel que consignés dans le tableau II ci-dessous.

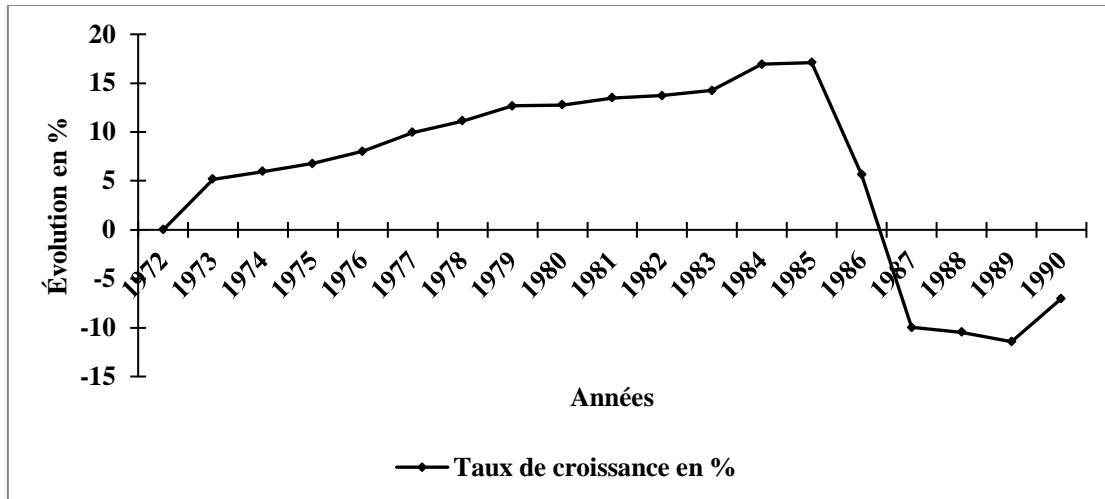
**Tableau II : Nombre de déposants et chiffres d'affaires de la CNEB de 1975 à 1990**

Années	Nombres de déposants	Indices	Chiffre d'affaires (en millions de F.CFA)	Taux d'accroissement (%)
1972	48 773	49	869,7	-
1973	52 981	53	917,3	5,18
1974	73 659	74	975,4	5,95
1975	89 392	89	1 046,5	6,79
1976	89 904	90	1 137,9	8,03
1977	91 063	91	1 263,9	9,96
1978	95 509	96	1 422,5	11,14
1979	98 224	99	1 628,7	12,66
1980	99 698	100	1 867,5	12,78
1981	113 840	117	2 158,6	13,48
1982	106 852	114	2 501,7	13,71
1983	116 997	107	2 917,6	14,25
1984	109 567	110	3 512,7	16,94
1985	102 065	102	4 237,7	17,10
1986	98 495	99	4 491,2	5,64
1987	95 065	95	4 083,6	-9,98
1988	93 439	94	3 696,7	-10,46
1989	91 981	92	3 317,1	-11,44
1990	103 032	103	3 099,1	-7,03

**Sources :** Tableau réalisé à partir des informations titrées des documents suivants :

- BCEAO, 1978, *Synthèse des activités de la CNEB*, années 1972-1977.
- BCEAO, 1983, *Synthèse des activités de la CNEB*, années 1978-1982.
- BCEAO, 1989, *Synthèse des activités de la CNEB*, années 1983-1988.
- BCEAO, 1991, *Rapport d'activités de la Caisse nationale d'Épargne du Bénin*, 1989.
- BCEAO, 1992, *Rapport d'activités de la Caisse nationale d'Épargne du Bénin*, 1990.
- AGONTIGLO Comlan Gilbert, 2018, *La Caisse nationale d'Épargne du Bénin au service du développement économique nationale : 1972-1990*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, UAC, p. 42-45.

### Graphique n°2: Taux de croissance du chiffre d'affaires de la CNEB (1972-1990)



Source : Cf. Tableau II.

L'analyse du taux de croissance du chiffre d'affaires<sup>30</sup> de la CNEB de 1972 à 1990 permet de dégager trois grandes tendances : une phase de croissance soutenue (1972-1985) ; une phase de descente aux enfers (1985-1989) et une période de timide remontée (1989-1990).

En effet, la vague des nationalisations tous azimuts ouverte en 1973, pour conformer la structure économique du pays aux exigences de la Nouvelle Politique d'Indépendance nationale (A. S. Akindes, 2017, p. 46) permet à l'État providence, constitué depuis 1972 (S. Assouto, 2018, p.11), de prendre progressivement le contrôle entreprises publiques et semi-publiques qui atteignent 120 dont 60 de rayonnement national et 60 de rayonnement provincial en 1982 (Th. Houédété, 2000, p. 34). En cette même année 1973, les pays membres de l'Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs du Pétrole<sup>31</sup> (OPEP) font passer le prix du baril du pétrole brut<sup>32</sup> de 3 dollars en octobre à 11,65 dollars en décembre (A. Gouthier et A. Reynaud, 1991, p. 253) pour compenser la baisse de leurs revenus laminés par les dévaluations successives du dollar américain de décembre 1971 à février 1973. Et, comme si ce quadruplement du prix du baril du pétrole brut (1<sup>er</sup> choc pétrolier) ne suffisait pas pour ajuster leurs économies à la nouvelle donne, ils procèdent à son doublement en le faisant passer à 23,5 dollars en 1979 (2<sup>ème</sup> choc pétrolier). Cette hausse vertigineuse, inattendue et continue du prix de l'"or noir" s'accompagne du renchérissement des cours mondiaux de toutes les autres matières premières sur toute la décennie 1970 (A. Gouthier et A. Reynaud, 1991, p. 255).

<sup>30</sup> Le taux d'accroissement (TA) d'une entreprise est le meilleur indicateur de ses performances. Ce taux strictement supérieur à "0" indique que l'entreprise est en situation de croissance ; strictement inférieur à "0", il traduit une situation de décroissance de l'entreprise et égale à "0", il exprime une situation stationnaire de l'entreprise.

<sup>31</sup> Ils sont au nombre de 13 à savoir l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran, le Koweït, le Venezuela, le Qatar, l'Indonésie, la Lybie, Abu Dhabi, l'Algérie, le Nigeria, l'Equateur et la Gabon.

<sup>32</sup> Il équivaut à 159 litres, soit 0,14 tonne.

Le Nigeria, grand producteur de cette matière première stratégique, profite amplement de la conjoncture économique favorable pour renflouer sa trésorerie de pétrodollars qui passèrent de 2,05 milliards en 1973 à 9,6 milliards de dollars en 1977 (B. Amoussou, 1997, p. 25). La redistribution de la manne pétrolière nigériane prit diverses formes (réévaluation des salaires publics (200%), paiement des arriérés salariaux aux travailleurs de tous ordres, augmentation des subventions financières aux organisations para-étatiques, etc.) et entraîne la reconversion des agriculteurs nigériens dans les affaires. Au cours de la même période, le Togo rentabilisait son phosphate et le Niger, son uranium. En Côte d'Ivoire, le prix du cacao augmente de 300% de juillet 1975 à décembre 1977. Le prix du café quadruple de sorte que la Caisse ivoirienne de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits agricoles, qui n'avait enregistré que 54 milliards de F.CFA en 1976, capitalise la somme de 239 milliards de F.CFA en 1977, soit une croissance annuelle de 442,5%. Il en résulte une demande accrue de consommation d'articles de luxe venus du marché international<sup>33</sup>, mais aussi de produits vivriers de tout genre<sup>34</sup> que les agriculteurs et les commerçants béninois exportèrent en grandes quantités vers les marchés limitrophes demandeurs. Entre 1973 et 1982, l'activité économique au Bénin connaît un taux de croissance de 5,6% (D. S. Sotindjo, 2019, p. 12) et les recettes croissent plus rapidement que les dépenses dans la proportion de 23% contre 22% entre 1976 et 1979 (Th. Houédété, 2000, p. 35). Dans cette ambiance de relative prospérité, l'État-Providence prend à son compte les 28 000 salariés issus des entreprises privées nationalisées, recrute 200 agents du développement rural en 1977 et 4000 agents pour les collectivités locales en 1985. Il intègre systématiquement dans la fonction publique les diplômés béninois des universités étrangères et nationales, relève le point indiciaire de 1900 à 2100 et débloque les avancements suspendus depuis 1966. Ce gonflement des effectifs de l'administration publique enrichit la population des déposants à la CNEB dont l'effectif a presque triplé en une décennie (48 773 en 1972 à 116 997 en 1981) et accroît son chiffre d'affaires qui bondit de 5,18% à 17,10% dans le même segment de temps.

Au début des années 80, les cours des matières premières amorcent une baisse généralisée qui se poursuit jusqu'en 1989. Le baril de pétrole brut vendu à 35 dollars jusqu'en 1981, fléchit à 18 dollars en 1982, descendit à 12 dollars en 1986 et ne s'achetait plus qu'à 9 dollars en 1989. Le café et le cacao ivoiriens, le phosphate togolais, l'uranium nigérien, le coton béninois et malien sont tous vendus à leur plus bas prix. La réduction drastique de leurs recettes d'exportation oblige les pays de

---

<sup>33</sup> Wax hollandais, boisson alcoolisées, cigarettes, tomate en boîte, dentelles d'Autriche, etc.

<sup>34</sup> Farine de manioc appelée gari, huile de palme, piment, niébé, cossettes (de manioc et d'igname), arachides, maïs, sorgho, etc.



la sous-région à prendre des mesures de protection économique : fermeture des frontières avec les pays voisins, blocage des avancements à la fonction publique, dépréciation du Naira<sup>35</sup> nigérian, etc. Les populations au pouvoir d'achat ainsi ruiné réduisent leur consommation de produits importés des pays limitrophes. Le Bénin ressentit durement les effets de cette politique (le containment) sur ses recettes d'exportations fondues de 100 milliards à 21 milliards de F.CFA entre 1982 et 1984 (D. S. Sotindjo, 2019, p. 12). L'alourdissement du déficit budgétaire et l'insolvabilité des sociétés d'État qui s'en ont suivis plongent les banques nationales dans une faillite généralisée. Le gel des recrutements à la fonction publique en 1986, le blocage du paiement des salaires en 1987 et leur abattement de 10% en 1988-1989 (Le Travailleur salarié, 1991, p. 5) accentuent l'érosion de l'effectif des déposants à la CNEB qui passe de 113 840 clients en 1981 à 91 981 en 1989. Le chiffre d'affaires aussi décroît de 17,10% en 1985 à -7,03% en 1990 après avoir atteint le creux du vase (-11,44%) un an plus tôt.

Mais en dépit de ces difficultés, la Caisse nationale d'Épargne du Bénin a peu ou prou impacté le développement économique et social national entre 1972 et 1990.

### **3. L'impact économique et social de la CNEB de 1972 à 1990**

En sa qualité de principale Caisse d'épargne du pays, la CNEB est intervenue dans le financement de nombreux projets à caractère économique et social sous le régime du PRPB.

#### **3.1. De nombreuses interventions à caractère économique**

Établi au pouvoir en 1972, le Gouvernement militaire révolutionnaire a entrepris faire de l'agriculture la base du développement économique du Bénin et de l'industrie son moteur. Dans le but d'accompagner cette démarche, la Caisse nationale d'Épargne du Bénin entre en partenariat avec des structures nationales et internationales pour maximiser la production dans tous les sous-secteurs du monde rural. De 1973 à 1985, elle s'associe à l'International Institut of Tropical Agriculture<sup>36</sup> (IITA) en vue de l'amélioration variétale du manioc, intervient dans la lutte biologique contre la jacinthe des eaux aux côtés de la direction de la pêche lagunaire et collabore étroitement avec le ministère de la santé pour vulgariser les méthodes biologiques de neutralisation de l'aflatoxine et sensibiliser les populations sur le danger que constitue cette mycotoxine pour l'homme (C. G. Agontinglo, 2018, p. 59). Sur son initiative, des Unions sous-prélectorales et départementales de Producteurs se mettent en place avec comme faitière une Fédération à travers laquelle 183,2 millions de F.CFA sont injectés sous forme de crédits

---

<sup>35</sup> Il est passé de 200 F.CFA en 1983 à 125 F.CFA en 1985.

<sup>36</sup> L'IITA est créé au Dahomey en 1967. Il constitue le premier maillon du Groupe consultatif pour la Recherche agricole internationale.



agricoles (CNEB, 1987, p. 31). Ce financement a amélioré le système de production des bénéficiaires qui font désormais de meilleurs assolements, accordent plus d'importance aux cultures vivrières aux côtés du coton, associent l'élevage à la production végétale et acceptent de développer des cultures de contresaison. Par les soins de la CNEB, de nombreuses pistes de desserte rurale sont construites et entretenues dans les zones rurales pour assurer le transport des produits agricoles, une meilleure organisation des échanges et la conquête de nouvelles zones de production aux potentialités inexploitées. Des groupements féminins de transformation agroalimentaire ont reçu des concours financiers et matériels qui ont impacté positivement la sécurité alimentaire. Un groupe de 160 jeunes ont bénéficié du conseil à l'exploitation familiale et jouissent d'une grande considération dans leur milieu du fait de la gestion rationnelle de leurs exploitations, et de l'augmentation de leurs revenus<sup>37</sup>.

Aux côtés de la Banque Mondiale, la Caisse nationale d'Épargne du Bénin a soutenu l'élaboration et l'adoption de la politique nationale de la formation professionnelle et a veillé à la prise des décrets portant nomenclature des métiers de l'artisanat en République populaire du Bénin. Elle a aidé à la mise en place le Bureau d'appui aux artisans, assuré la formation de neuf groupements d'artisans aux techniques d'élaboration de plan d'affaires, renforcé le système d'information et de gestion de cinq autres, accordé une attention particulière aux métiers féminins et pris une part active dans la mise en place de certaines infrastructures au profit des artisans<sup>38</sup>.

Grâce à la structuration des organisations professionnelles d'artisans et aux importants crédits mis à leur disposition, la qualité de l'offre artisanale s'est améliorée. Les meilleurs artisans ont élargi leur clientèle, accédé à de nouveaux marchés, accru leurs revenus et affirmé leur position sociale.

### **3.2. Des actions à caractère social non négligeables**

Les apports de la CNEB à l'épanouissement social des Béninois sous le régime du PRPB sont surtout polarisés sur trois principaux domaines : le logement, l'éducation et la santé.

---

<sup>37</sup> Jérôme Etèka, ancien Responsable du Développement Rural du Zou (RDR), entretien réalisé à son domicile à Glazoué le 22 mars 2022.

<sup>38</sup> On pourrait citer l'espace de tissage de Djougou dans l'Atacora, de Banikoara dans le Borgou, la construction du siège des artisans du Béni à Cotonou, l'aménagement de l'espace de vente de la coopérative des producteurs d'arts traditionnels du musée historique d'Abomey à Cotonou, la construction du centre de poterie de Bakpérou à Parakou et celui de Tissarou à Kandi.

En effet pour amoindrir la pénurie de logements devenue de plus en plus cruciale dans les villes béninoises au milieu des années 1970 et 1980 a<sup>39</sup> (A.L. Agoli-Agbo, 2000, p.95), la Caisse offre deux possibilités à ses clients : fournir directement le crédit-logement aux clients solvables désireux de construire leur maison et encourager une épargne-logement permettant aux épargnants de recevoir, à la période échue, un appartement de standing correspondant au montant épargné parmi les Habitations à loyers Modérés (HLM) qu'elle s'est investie à construire. Au moyen de ces procédés, la CNEB réussit à octroyer 2 391 crédits-logement et attribuer 1 667 habitations de 3, 4 et 5 pièces à ses clients entre 1974 et 1989.

En ce qui concerne le secteur éducatif, il eut le privilège d'accueillir les premiers projets sociaux de la CNEB qui visait à réduire le fort taux d'analphabétisme au plan national ainsi que le déséquilibre qu'il produit entre les genres. Dès 1974, elle élabore, avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Promotion des langues nationales, un programme d'appui à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes, finance la réalisation de salles d'alphabétisation dans plusieurs régions du pays et appuie le recrutement et la formation des alphabétiseurs chargés de son application. Tout au long de la période révolutionnaire, les contenus éducatifs et culturels développés à travers ce programme ont permis de valoriser des ressources humaines locales, notamment des femmes qui se sont épanouies au sein des organisations de masse du Parti de la Révolution populaire du Bénin.

Dans le domaine de la santé, le partenariat entre la CNEB et la Banque Mondiale a favorisé la mise en œuvre de nombreux programmes grâce auxquels plusieurs centres de santé sont construits et/ou réhabilités pour améliorer l'accessibilité géographique et l'équité des soins de santé offerts dans les zones bénéficiaires. Des tares en matière de santé publique, notamment les difficultés d'accès à l'eau potable, le manque d'hygiène, la défaillance dans les procédures de gestion des formations sanitaires, l'inadéquation des infrastructures, l'insuffisance des matériels, le manque de personnel soignant et la forte tendance à la médecine traditionnelle, sont progressivement corrigées. Des affections telles le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques qui représentent plus de 70% des motifs de consultation chez les enfants de moins de 5 ans (C. G. Agnotinglo, 2018, p. 66) sont prises en charges au sein des groupes vulnérables (les pauvres, les femmes et les enfants) de la population. Le développement et la pérennité du programme "Mutuelles de santé autogérées" permet aux populations à revenus faibles d'accéder aux soins et aux autres services de santé de qualité.

---

<sup>39</sup> Des débats, des séminaires et des journées de réflexions furent organisés à cet effet de 1979 à 1985. C'est dans ce cadre que s'inscrit le séminaire national sur la politique de l'habitat et du logement tenu à Cotonou en décembre 1982.

Mais en dépit de ses nombreuses contributions, la Caisse nationale d'Épargne du Bénin eut des difficultés qui ont entravé sa volonté d'être le meilleur instrument de développement économique et social du pays.

### **3.3. Des obstacles au plein épanouissement de la CNEB**

Dès l'installation du GMR au pouvoir en 1972, la CNED s'érige au rang des acteurs de premier plan dans l'économie béninoise avec ses services financiers qui se sont révélés dans la conjoncture difficile connue par le pays jusque-là. La compétence et le dévouement, le maillage territorial, les emplois générés et les chiffres d'affaires annuellement réalisés font de cette Caisse la meilleure structure de collecte des capitaux et de placement de l'épargne. Mais tout au long de la période révolutionnaire, elle n'a pu assumer convenablement les fonctions qui sont les siennes<sup>40</sup> pour atténuer les inégalités sectorielles de productivité, la désarticulation du système économique national, les influences verticales très fortes et perverses que le pays continue de subir (D. S. Sotindjo, 2017, p. 5).

En effet en 1974, la Banque béninoise de Développement (BBD) reprit la construction des logements économiques pour location-vente ou location simple (A.L. Agoli-Agbo, 2000, p.97) qu'elle avait abandonnée depuis 1962. La croissance soutenue des crédits immobiliers qui en est résultée provoque le détournement d'un grand nombre de fonctionnaires épargnants à la CNEB vers cette banque. En 1975, la Caisse nationale de Crédits agricoles (CNCA) et la Banque commerciale du Bénin (BCB) déclenchent, à leur tour, une politique d'ouverture de guichets qui conduit à la multiplication des points de contact avec le public demandeur de livret d'épargne. À ces chocs exogènes successifs se greffent les effets de la crise économique internationale répandus, telle une trainée de poussière, sur les pays africains au début des années 1980. Dès lors, l'image de la CNEB entre dans un processus d'altération qui enlève progressivement à ses services les privilèges dont ils jouissent dans le domaine financier. Ainsi fragilisée par les effets de la crise économique mondiale et fortement concurrencée par des nationales rivales, elle ne pouvait plus que compter sur sa trésorerie de passage pour financer les nombreux projets d'investissement qui lui sont soumis. Son chiffre d'affaires amorce alors une décroissance sans précédent à partir de 1986. La dépression se poursuit jusqu'en 1990 et débouche sur une illiquidité lui ôtant tous moyens pour faire face aussi bien à la satisfaction de certains avantages acquis de son personnel qu'au remboursement des avoirs de ses clients.

---

<sup>40</sup> Il s'agit de la fonction d'épargne, de financement et d'investissement.

## Conclusion

La Caisse nationale d'Épargne du Bénin n'est pas une invention du régime du PRPB. Héritière de la Caisse d'Épargne d'Afrique occidentale française installée à Dakar au Sénégal, l'Agence dahoméenne d'Épargne créée à Porto-Novo le 31 janvier 1923 devient la Caisse d'Épargne du Dahomey à la faveur de la loi organique n°59-40 du 31 décembre 1959. De 1959 à 1972, elle a acquis des qualités et des compétences qui font d'elle la meilleure structure de collecte des capitaux et de placement de l'épargne du Dahomey. Dès l'installation du GMR au pouvoir en 1972 et au bénéfice de la Politique nouvelle d'Indépendance nationale (PNIN) qui impose de compter d'abord sur nos propres forces, sur nos ressources internes avant toute sollicitation extérieure, la Caisse nationale d'Épargne du Dahomey devient la cheville ouvrière de la politique de mobilisation de l'épargne nationale.

De 1972 à 1990, elle connaît une période de gloire, marquée par un effectif de 116 997 épargnants en 1983 et un chiffre d'affaires de 4 491,2 millions de F.CFA en 1986 et une période de déboires, caractérisée par la décroissance de son chiffre d'affaires de 17,10% en 1985 à -7,03% en 1990 après avoir atteint le creux du vase (-11,44%) en 1989. Mais en dépit de ces facteurs exogènes entravant son rayonnement depuis 1974 et des effets de la crise économique internationale des années 1980, les activités de la CNEB eurent des retombées économiques et sociales indéniables sur la nation béninoise.

## Sources et éléments de Bibliographie

### 1. Les sources

#### 1.1. Liste sélective des informateurs

AFFEDJOU A. Hubert, Directeur de la Caisse nationale d'Épargne du Bénin, entretien réalisé à son domicile à Cotonou le 22 avril 2022 à 9 h 53 mn.

AWO D. André, ancien client de la Caisse nationale d'Épargne du Bénin, entretien réalisé à son domicile à Glazoué le 14 mai 2022 à 18 h 30 mn.

AZIAKOU A. Rodrigue, Inspecteur régional de l'Office des Postes et Télécommunications de l'Ouémé/Plateau, entretien réalisé à son domicile à Cotonou le 13 mars 2022 à 16 h 30 mn.

ISSAOU Ibrahima, Directeur de l'Audit interne, du Contrôle de gestion et de l'Inspection technique de la Caisse nationale d'Épargne du Bénin, entretien réalisé à son domicile à Cotonou le 19 avril 2022 à 10 h 30 mn.

#### 1.2. Sources imprimées

BCEAO, 1978, *Synthèse des activités de la CNEB*, années 1972-1977.

- BCEAO, 1983, *Synthèse des activités de la CNEB*, années 1978-1982.
- BCEAO, 1989, *Synthèse des activités de la CNEB*, années 1983-1988.
- BCEAO, 1991, *Rapport d'activités de la Caisse nationale d'Épargne du Bénin*, 1989.
- BCEAO, 1992, *Rapport d'activités de la Caisse nationale d'Épargne du Bénin*, 1990.
- BCEAO, *Rapports d'activités de la Caisse d'Épargne du Dahomey de 1960 à 1969*.
- Journal Officiel, n° 39, juin 1959.
- MION, 1975, *Recueil des discours du Camarade Président de la République, le Lieutenant-colonel de lutte, Mathieu Kérékou*, Bénin, ONEPI, 175p.

## 2. Éléments de bibliographie

- AGOLI-AGBO Albéric Léandre, 2000, *Une banque au service du développement du Bénin, la Banque Béninoise de Développement (1954-1989)*, mémoire de Maîtrise d'histoire, UNB/FLASH, 164 p.
- AGONTINGLO Comlan Gilbert, 2018, *La Caisse nationale d'Épargne du Bénin au service du développement socio-économique nationale 1972-1990*, mémoire de Maîtrise d'histoire, UAC/FASHS, 79 p.
- AKINDES Adékpékédjou Sylvain, 2017, *Essai d'Histoire du Temps Présent au Bénin postcolonial, Problématique d'un engagement politique, Tome II 1972-1990, L'équipée révolutionnaire*, Bénin, BNB, 361 p.
- ALAVO Jean Didier, 1973, *Le commerce extérieur du Dahomey 1960-1972*, Mémoire de Maîtrise d'histoire, Université de Paris 7, 78 p.
- AMOUSSOU Ange Bruno, *Banque et politique*, Bénin, CNPMS, 1997, 95 p.
- APITHY Sourou Migan Marcellin, 1971, *Face aux impasses*, Cotonou, ABM, 214 p.
- ASSOUTO Sévérine, 2018, *l'État-Providence au Dahomey-Bénin (1972-1989)*, mémoire de Maîtrise d'histoire économique, FASHS/UAC, 99 p.
- BATONON François et Karimou Amadou Issah, 1980, *Les problèmes de la formation et de la mobilisation de l'épargne interne en République Populaire du Bénin*, UNB, FASJEP, 98 p.
- GOUNONGBE Nicole, 1983, *Le rôle des services financiers de l'OPT dans l'économie béninoise*, mémoire de Maîtrise es-Sciences économiques, UNB/FASJEP, 64 p. sans annexes.
- GOUTHIER André et Reynaud Alain, *Le monde d'une crise à l'autre*, 1991, Paris, Bréal, 399 p.
- HOUEDETE Thomas, 2000, "Les politiques économiques", in *Économie et Société : Le Bénin, d'hier à demain*, Parais, L'Harmattan, p.25-73.
- IROKO Abiola Félix, 2001, *Le Président Mathieu Kérékou, un homme hors du commun, Bénin*, NEB, 314 p.

MINAKPO Kohovi Rogatien, 1991, *Problèmes économiques et instabilités politique au Dahomey (1960-1972)*, mémoire de Maîtrise d'histoire, UNB/FLASH, 122 p. sans annexes.

SOTINDJO Dossa Sébastien, 2017, *Des aspects de l'histoire du Bénin (XVIe-début XXIe siècle)*, Allemagne, EUE, 531 p.

SOTINDJO Dossa Sébastien, 2019, *L'économie béninoise sous le régime du GMR-PRPB de 1972 à 1989*, EDP/FLASH, 15p.